

Obtenir un permis de conduire international pour la Thaïlande

Écrit par Administrateur
Mardi, 16 Novembre 2010 06:15



Le permis de conduire français est reconnu par convention dans tous les États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. En fait, Vous pouvez circuler sans restrictions dans tous les pays de l'Union Européenne avec votre permis national en cours de validité.

Hors de l'Union Européenne, certains pays comme la Thaïlande exigent qu'il soit accompagné d'un permis de conduire international. **Même si certaines agences de location ne vous demandent pas toujours votre permis de conduire international,** nous vous recommandons vivement de l'avoir avec vous. Cela se révèle être très important lors d'un accident ou d'un contrôle de police.

Les pages de couverture cartonnées, mentionnant le droit à conduire, et la première page intérieure sont imprimées en français. Les autres sont traduites en plusieurs langues, dont obligatoirement l'anglais, l'espagnol et le russe.

Comment l'obtenir ?

Le permis international est la traduction du permis national et permet de conduire à l'étranger la même catégorie de véhicules que celle indiquée sur le permis national.

Obtenir un permis de conduire international pour la Thaïlande

Écrit par Administrateur

Mardi, 16 Novembre 2010 06:15

Le permis international est gratuit.

Pour obtenir un permis international, vous devez vous adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre domicile et vous devez présenter :

- le formulaire rempli de demande de délivrance du permis de conduire international. Ce formulaire est disponible en Préfecture
- 2 photographies récentes et identiques
- le permis national en cours de validité
- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile peut également être réclamé

Attention : les photocopies de ces pièces peuvent également être exigées.

La démarche peut être faite par un tiers. Celui-ci devra présenter en plus des pièces mentionnées ci-dessus :

- une procuration établie sur papier libre l'autorisant à retirer le permis
- une pièce d'identité personnelle.

La démarche peut également être faite par correspondance, c'est-à-dire par courrier simple ou recommandé comprenant une enveloppe affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception, accompagnée de la liasse fournie par la Poste libellée aux nom, prénom et adresse du demandeur.

Délai de délivrance

Variable selon le lieu géographique de la demande.

Les conditions de validité

- Attention, le permis de conduire international n'est pas reconnu dans le pays où l'on réside. Ainsi, il cesse d'être valable dès votre retour en France.
- L'État d'accueil peut limiter la période de reconnaissance du permis. Sa durée de validité

Obtenir un permis de conduire international pour la Thaïlande

Écrit par Administrateur

Mardi, 16 Novembre 2010 06:15

correspond, au plus, à celle du permis d'origine ; elle ne peut en aucun cas excéder trois ans.

- La procédure de l'échange ne s'applique pas au permis de conduire international.

Renouvellement

Pour un renouvellement suite à péremption, perte, vol ou détérioration, il faut produire les mêmes pièces que pour la première demande, accompagnées, le cas échéant, d'une déclaration de perte ou de vol.

Obtenir le permis sur place (Thaïlande)

Si vous souhaitez obtenir un permis international sur place, Rendez-vous auprès de la *Police Registration Division* de l'endroit où vous louez le véhicule afin de faire établir un permis local. (demandez à l'office du tourisme le plus près ou à la police touristique). Fournir 3 photos d'identités et un certificat médical.

Source : [France diplomatie - Permis de conduire international](#)